

Jour de séance 25

le mardi 4 février 2014

13 h

Prière.

L'hon. M. Higgs, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 4 février 2014

S.H. le lieutenant-gouverneur transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, ainsi que le volume 1 du budget supplémentaire pour 2012-2013, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

L'hon. M. Higgs dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Mettre nos ressources à l'œuvre : Budget 2014-2015* et, d'autre part, *Perspectives économiques 2014-2015*.

Sur la motion de l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. le lieutenant-gouverneur qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 22, l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Higgs prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Melanson.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. P. Robichaud, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 14 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, volume 2 (information supplémentaire)	(19 décembre 2013) ;
Conseil de la recherche et de la productivité, 2012-2013	(19 décembre 2013) ;
Société des loteries et des jeux, 2011-2012	(19 décembre 2013) ;
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2012-2013	(6 janvier 2014) ;
New Brunswick Community College, 2012-2013	(6 janvier 2014) ;
Commission des produits forestiers, 2012-2013	(13 janvier 2014) ;
ministère de l'Énergie et des Mines, 2012-2013	(17 janvier 2014) ;
Agence de gestion des véhicules, 2012-2013	(23 janvier 2014) ;
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2012-2013	(30 janvier 2014) ;
ministère de la Justice et du Procureur général, 2012-2013	(30 janvier 2014) ;
bureau du contrôleur du financement politique, 2011	(31 janvier 2014) ;
ministère des Finances, rapport sur les droits, 2014	(31 janvier 2014) ;

Autres documents

*Listes d'employés supplémentaires
non vérifiées, 2012-2013* (19 décembre 2013);

*Listes de fournisseurs supplémentaires
non vérifiées, 2012-2013* (19 décembre 2013);

Motions

documents demandés dans les avis de
motion 11 et 18 (20 décembre 2013);

Pétitions

réponse à la pétition 4 (6 janvier 2014);

réponse à la pétition 6 (17 janvier 2014).